

RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
LA DIRECTRICE REGIONALE

DATE DE PUBLICATION : 3 mars 2023

DELEGATION DE SIGNATURE

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l'Economie et du Réseau, à la Directrice régionale Centre-Val de Loire le 1er mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à M. Christophe CARUELLE, Directeur départemental du Cher, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Yves-Joseph JOUBIOUX, adjoint au directeur départemental du Cher, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de Bourges; M. Christophe CARUELLE reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de Bourges.

M. Christophe CARUELLE peut subdéléguer sa signature à des agents du personnel titulaire des bureaux de Bourges, dans la limite des attributions de ces derniers.

Orléans, le 1 mars 2023

Marie-Agnès DE MONTBRON